Anact Aract

LE RÉSEAU

9 octobre 2020

Comité Social Economique : Quel rôle Santé Sécurité au Travail en période de crise sanitaire

Aract Provence-Alpes-Côte d'Azur

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Les intervenantes

Direccte
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Pôle Travail

Charline Leplat

Directrice Adjointe du Travail
Chargée de mission régionale Dialogue Social

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Sylvie Coquelin

RS CFDT CSE central
Membre Commission Santé Sécurité

Aract
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Françoise Nari

Chargée de mission

Programme du webinaire

- **Présentation et éléments de contexte**

- **Le rôle du CSE en contexte de crise :**
  - Les mesures face à l'urgence sanitaire
  - Le CSE et le protocole national Santé Sécurité

- **Témoignage ARKEMA :**
  - Le dialogue social chez ARKEMA
  - Le rôle des IRP durant la crise sanitaire
  - Les enjeux actuels

Anact Aract

LE RÉSEAU

INTRODUCTION

Les éléments de contexte

Aract

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le réseau Anact-Aract

- **Une agence nationale, une association dans chaque région**
- Une mission pour **améliorer conjointement les conditions de travail**, la QVT et la **performance des entreprises**
- Un enjeu de **dialogue social transversal à nos démarches**
- Un objectif de **transfert** : documents, outils, démarches mis à disposition

Contexte

- **Epidémie coronavirus COVID-19**

- **Une urgence** sanitaire avec des CSE « encore jeunes » pour la plupart

- **Des enjeux forts de dialogue social à travers le CSE**

  De multiples sujets à traiter pour réussir la continuité ou la reprise d'**activité** tout en préservant **les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés**

- Quid du dialogue social **dans une crise sanitaire** qui dure …

Le CSE, un appui durant la crise sanitaire

Les conditions d'un dialogue social de qualité

pour préserver la santé des salariés et la pérennité des entreprises

- Articuler les sujets de **conditions de travail** et santé aux questions **stratégiques**
- Positionner le CSE dans une organisation globale du **dialogue**
- Traiter des sujets **SSCT** au plus près du **terrain**
- Développer les **moyens et ressources** des acteurs du CSE
- S'appuyer sur des **ressources externes**

Direccte
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Pôle Travail

Anact Aract
LE RÉSEAU

Le CSE et la crise sanitaire

Direccte
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
UNITÉ RÉGIONALE

Le CSE et la crise sanitaire

- Des **mesures exceptionnelles** et temporaires face à l'urgence sanitaire

- **Le CSE et le protocole national santé sécurité du 1er septembre**
  - Le dialogue social au cœur de la prévention
  - Des moyens « revisités » et adaptés

Des mesures exceptionnelles et temporaires face à l'urgence sanitaire

- **Elections** : report ou suspension du processus électoral (à engager ou engagé au 3 avril 2020 / à fixer entre le 24 mai et le 31 août 2020), incidence sur la durée des mandats en cours.

- **Fonctionnement du CSE** :
  - **Réunions à distance** : Visioconférence / conférence téléphonique / messagerie instantanée (pendant l'état d'urgence du 24 mars au 10 juillet)
  - **Délai réduit de communication de l'ordre du jour** (entre le 24/04 et 23/08),
  - Expertise et réduction **des délais de consultation** du CSE (entre le 3 mai et le 23 août),
  - **Avis du CSE « a postériori » dans certains cas** (jusqu'au 31 décembre 2020): repos dominical et durées maximales du travail dans certains secteurs fixés par décret, prêt de main d'œuvre à but non lucratif .

    Avis conforme : activité partielle individualisée.

Le CSE et la mise en œuvre du protocole national du 1er septembre 2020

1) Le dialogue social au cœur de la prévention:

- **Définition et mise en œuvre des mesures de prévention dans un cadre concerté** : évaluation des risques professionnels et plan d'actions / inspections communes à intervalle régulier / droit d'alerte / réunions à la demande des représentants du personnel…/

  But: suivi et adaptation des mesures au plus près du terrain.

- **Illustrations sur les points de vigilance** : plan de gestion des flux / plan de prévention du risque de contamination manu-portée / protocole de prise en charge d'un salarié symptomatique.

- **Des jugements rappelant la nécessité d'associer le CSE et la mise à jour du DUER.**

Le CSE et la mise en œuvre du protocole national du 1er septembre 2020

2) Des moyens « revisités » et adaptés

- Le référent COVID,
- Les services de santé au travail,
- Mandat et activité partielle,
- La liberté de déplacement et les heures de délégation,
- Le règlement intérieur…

GROUPE ARKEMA

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

ARKEMA

- 20 500 collaborateurs
- 8,7 milliards d'euros de CA
- Présence dans 55 pays
- 144 sites industriels (Europe – Amérique du Nord – Asie)

- Un siège social
- Un centre technique
- 17 établissements
- 6 700 personnes

1er chimiste français

ARKEMA Marseille

L'usine de Marseille Saint-Menet produit l'acide amino undécanoïque, matière première du Rilsan® 11, ainsi que des co-produits issus de sa fabrication comme la glycérine.

Le procédé de fabrication développé à l'usine Arkema de Marseille est unique au monde.

300 personnes travaillent sur le site

Site industriel SEVESO III seuil haut, et qui donc fait l'objet de réglementations très strictes relevant de la directive européenne relative aux risques d'accidents industriels majeurs.

Le CSE à Marseille

3 organisations représentatives sur le site (CGT – CFE – CFDT)

Accord droit syndical négocié en central, en octobre 2018 et applicable à tous les établissements Arkema France

Accord qui répond aux ordonnances Macron, définit les règles, les moyens des IRP, les rôles de chacun.

Les élections professionnelles ont eu lieu début 2019, et tous les CSE ont été mis en place dans la foulée.

A Marseille, la C.S.S.T a un rôle essentiel, habituée à régler les problèmes de santé, sécurité au travail….

La crise sanitaire à Marseille : le confinement

Au regard de l'accord sur le droit syndical, les moyens alloués ont été suffisant pour les élus et mandatés.

Adaptation des organisations pour assurer la continuité d'activité (mise en télétravail ou disponibilité).

Mise en place adaptée des mesures de prévention concernant l'hygiène, l'aménagement, le nettoyage des locaux, l'organisation du travail, le soutien des salariés, la circulation dans l'usine, la prise de température…

A Marseille, les moyens ne permettant pas de visio le C.S.E. s'est réuni en nombre restreint de participants

La crise sanitaire à Marseille : le confinement

Mise en place d'une cellule COVID réunie 1 fois par semaine, composée de la Direction et de 2 représentants de chaque OS
Le but :

- Faire le point de la situation et l'état des lieux
- Relayer l'information
- Permettre les remontées de terrain

La crise sanitaire à Marseille : le confinement

Le dialogue social durant cette période a été constructif et jamais conflictuel

Les représentants du personnel ont été présents pour faire remonter des problèmes spécifiques, ou des difficultés particulières pour le personnel en télétravail

Réactivité de l'entreprise pour agir au mieux
Le rôle du C.S.E n'a pas été déterminant

La société n'a pas eu recours au chômage partiel

La déconfinement à Marseille

Le C.S.E reprend sa place

Les difficultés sanitaires et les problématiques perdurent

Retour progressif au travail entre mi mai et fin juin, pour un retour quasi 100% en juillet. Distanciation sociale est plus compliquée.

Une application des consignes de manière unilatérale, parfois limite (décharge)

La cellule COVID n'existe plus depuis juin, un point est fait en CSE.

La déconfinement à Marseille

Le C.S.E a mandaté la C.S.S.C.T. pour une étude :

- Sur la pénibilité du port du masque en continu et les conséquences occasionnées sur les salariés (allergies, dessèchement des cloisons nasales …)

- Sur les difficultés du travail en espace partagé (nuisances lors des réunions en Visio, port du masque, du casque…)

Merci pour votre attention

Direccte
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Pôle Travail

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Aract
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Et en quelques clics…

- http://paca.direccte.gouv.fr
- http://travail-emploi.gouv.fr
- http://service-public.fr

Ce diaporama est le support matériel des développements oraux apportés par la DIRECCTE PACA.

Pour en savoir plus ...

Aract Paca

EUROPARC de Pichaury - Bat. C1

1330, rue Guillibert de la Lauzière , 13290 Aix en Provence

Tél. : 04 42 90 30 20

Quelques sites de référence :

- http://www.anact.fr
- hhttp://www.paca.aract.fr
- http://paca.direccte.gouv.fr

Nos publications:

- https://paca.aract.fr/cse-le-comite-social-economique-episode-1
- https://paca.aract.fr/cse-negocier-un-accord-dentreprise-episode-2
- https://paca.aract.fr/cse-les-missions-du-cse-en-matiere-de-sante-securite-et-conditions-de-travail-episode-3
- https://paca.aract.fr/cse-un-nouvel-acteur-de-la-negociation-dentreprise-episode-4
- https://paca.aract.fr/dialogue-social-et-enjeux-de-negociation
- https://paca.aract.fr/manager-la-reprise-en-contexte-de-crise-covid-19
- https://paca.aract.fr/comite-social-economique-cse-negocier-un-accord-dentreprise-cse
- https://www.anact.fr/guidecse

Aract
Provence-Alpes-Côte d'Azur